

---

**Arrêté ministériel portant agrément de l'administration  
communale de Rochefort, en tant que partenaire  
apportant de l'aide aux justiciables**

**A.M. 13-12-2017**

**M.B. 20-02-2018**

Par arrêté ministériel du 13 décembre 2017, l'administration communale de Rochefort, sise Avenue de Forest 4, à 5580 Rochefort, est agréée en qualité de partenaire apportant de l'aide aux justiciables.

L'administration communale de Rochefort est agréée pour exercer la mission suivante :

- Accompagnement à la mise en oeuvre et au suivi des décisions judiciaires pour l'arrondissement judiciaire de Namur.

L'agrément prend effet le 1<sup>er</sup> janvier 2018 pour une durée de six ans.